



Quitter le domicile familial à 16 ans

Par **_noname_**, le **08/03/2018 à 15:13**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn rnJ'aimerais quitter le domicile familial mais j'ai 16 ans. Je pourrais trouver un petit boulot pour subvenir à mes besoins et j'ai un compte sur lequel ma grand-mère place de l'argent contenant une grande somme d'argent. Je compte continuer mes études. Mes raisons pour quitter le domicile familial sont une profonde mésentente avec ma famille. L'ambiance chez mpinest très tendu et très conflictuel. Comme mon père ne me parle plus depuis 5 ans, je me retrouve seule lors des conflits contre ma sœur et ma mère. Depuis mon plus jeune âge (3 ans), j'attends avec impatience de quitter le domicile familial et toutes occasions sont bonnes pour le faire. Je suis cette année en seconde en internat, je pensais que ça aller calmer les tensions mais pas du tout. Les weekends et les Vacances sont un enfer, sachant que j'habite à la campagne, je ne peux m'en échapper. Je commence à devenir très faible psychologiquement et je ne tiendrais pas 2 années de plus. Peut-être que la durée semble misérable par rapport à ce que j'ai vécu, mais je n'ai plus la force. Si vous aviez des solutions à m'apporter, je vous en remerciais

Par **morobar**, le **08/03/2018 à 16:35**

Bonjour,rnIl faut demander à un de vos parents, qui a l'autorité parentale, de vous émanciper.rnLes petits boulots à 16 ans ne courent pas les rues, et c'est probablement l'avenir qui vous attend, en dépit de votre livret d'épargne et sauf opposition de vos parents à effectuer des opérations de retrait.rnMieux vaut donc l'émancipation, qui impose en outre aux parents des obligations alimentaires.

Par **j0s38**, le **08/03/2018** à **17:38**

bonjour. subvenir à vos besoins consiste à payer le loyer de votre logement, l'électricité, gaz, eau, chauffage, assurance obligatoire habitation, nourriture, vêtements, frais de transport, matériel scolaire, etc.. vos économies vont fondre comme neige au soleil. les petits boulots à votre âge, il n'y en a pas beaucoup, tout ce qui est travail manuel est très réglementé. vous aurez peut-être droit à une bourse d'études. le mieux, si vos parents vous émancipent, sera de trouver une colocation